

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace
Communication n° 357

SAISON 2023 – 2024

Ajustement du NOMBRE DE PATINEURS SELECTIONNÉS
aux CHAMPIONNATS de FRANCE SOLOS en catégorie SENIORS

En raison du grand nombre de patineurs inscrits en catégorie Solos Seniors cette saison,
la règle 3.4.2. alinéa 3 (sélections aux Championnats de France Solos) est modifiée comme suit :

« Dès lors qu'une catégorie peut être représentée, sont sélectionnés à chaque catégorie des Championnats de France Solos les patineurs classés sur la liste de Sélection comme suit :

.....

Seniors :

*de 1 à **18** patineurs*

***soit 18 patineurs** »*

Cette modification est valable pour la sélection 2024 uniquement

Paris, le 03/03/2024